



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes

INFOLETTRE

UN RÉGIME DE RETRAITE POUR NOUS!

Volume 8, numéro 1, le 14 mars 2017

Ce numéro de l'Infolettre vise à informer les groupes et personnes participantes du Régime de ce qui s'est passé lors de la rencontre du comité de retraite qui avait lieu le 14 mars 2017. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.

Transfert réussi au niveau du versement des cotisations : merci pour votre collaboration!

L'adhésion de notre Régime à une Fiducie globale avec six autres régimes de retraite a eu comme conséquence que le versement des cotisations mensuelles, qui autrefois transitait par Desjardins Assurances, se fait depuis janvier 2017 au secrétariat du Régime. Par conséquent, les paiements par chèque doivent être postés directement au secrétariat. Dans le cas des virements électroniques (Accès D par exemple), il fallait supprimer l'ancien fournisseur et ajouter le régime de retraite. Dans le cas des prélèvements autorisés, les changements ne sont pas directement visibles.

Depuis deux mois, les quatre employées du Régime et des employés de Desjardins Assurances, Fiducie Desjardins et PBI Conseillers en actuariat ont travaillé d'arrache-pied en étroite collaboration. Et nous avons besoin de la collaboration de chaque employeur pour assurer le succès de cette transition.

La transition s'avère un franc succès, en dépit des nombreuses difficultés et obstacles, petits comme gros, qu'il a fallu surmonter pour y arriver. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le comité de retraite a tenu à exprimer sa reconnaissance notamment aux personnes qui ont contribué à ce bon fonctionnement. La résolution a aussi précisé que « **le comité de retraite remercie les groupes membres du Régime pour leur compréhension et leur collaboration pendant la période de transition.** » Si vous avez des questions ou des difficultés avec le nouveau mode de fonctionnement, n'hésitez pas à communiquer au secrétariat qui saura vous aider.

Des formations auront bientôt lieu près de chez vous.

Le Régime offre régulièrement des sessions de formation. Nous venons toutefois de recevoir une subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'entremise fiduciaire de Relais-Femmes, pour réaliser une tournée de formation qui se fera en avril ainsi que l'automne et l'hiver prochain. Nous continuerons à offrir trois sessions différentes :

- La session de présentation générale du Régime s'adresse principalement aux groupes qui veulent se renseigner en vue d'une adhésion éventuelle. Rappelons que les groupes qui comptent entre 10 et 20 salariéEs devront avoir adhéré avant le 31 décembre 2017 à un régime de retraite comme le nôtre, un REER ou un CELI avec déduction à la source, ou sinon à un RVER .

- La formation « Pour une retraite à la mesure de mes moyens » s'adresse principalement aux membres du Régime et à leur conjointe ou conjoint, quel que soit l'âge. Toutefois, les non-membres sont également bienvenus. Outre l'information générale sur la retraite, la session permet d'accroître sa connaissance du Régime et des options offertes aux personnes participantes : rachat, cotisations volontaires, transferts, etc.
- La formation sur les aspects administratifs du Régime s'adresse en priorité aux responsables de la gestion et de l'administration du Régime dans votre organisme. Nous passons en revue nos différents outils tant au niveau de la gestion courante que des cas particuliers. Comme employeur, vous serez aussi mieux outillés pour orienter vos salariéEs vers nos différentes ressources.

Si vous êtes intéresséE à ce qu'une de ces sessions se tienne **dans votre région ou chez votre groupe**, n'hésitez pas à communiquer avec Anne-Marie de la Sablonnière au 514 878-4473, poste 1404.

Une nouvelle disposition pour les membres dont l'espérance de vie est réduite.

Le comité de retraite a adopté un nouvel article 10.5. Celui-ci prévoit qu'un membre qui n'a pas encore commencé à recevoir une rente de retraite et dont l'espérance de vie est de moins de 2 ans peut demander à recevoir la valeur de ses droits. Ceux-ci seront versés en un paiement ou une série de paiements étalés sur moins de 2 ans. Pour s'en prévaloir, le membre doit faire remplir une déclaration du médecin traitant (formulaire disponible au secrétariat) contenant le diagnostic et confirmant que l'espérance de vie est de moins de 2 ans. Le versement est sujet au consentement de la personne conjointe. Cette clause permettra au membre malade ayant une espérance de vie réduite d'avoir accès à son argent pour pouvoir payer les frais médicaux et de subsistance au moment où il ne reçoit plus de salaire.

Placements : 2016, une bonne année dans l'ensemble.

Dans un contexte financier instable et incertain, le Régime de retraite a obtenu les résultats suivants pour l'année 2016 :

- Un rendement de 9,24 %, un peu moins que les marchés (9,44 %);
- Les gestionnaires en actions canadiennes et mondiales ainsi que l'immobilier ont bien fait, tandis que les obligations canadiennes ont eu des rendements plus modestes;
- Sur 5 ans, notre rendement annuel s'élève à 8,91 % par année, soit 0,44 % de mieux que les marchés;
- Depuis son démarrage en octobre 2008, le Régime a généré un rendement annualisé de 9,21 %, soit 0,71 % de mieux que les marchés et surtout mieux que le 5,5 % de rendement requis pour financer le versement des rentes promises.

Cela dit, les incertitudes et contradictions découlant de l'élection de M. Trump aux États-Unis nous font entrer dans une période inédite de turbulences; les impacts sur le Canada sont particulièrement difficiles à cerner en raison en particulier des incertitudes sur la renégociation éventuelle de l'ALENA. Plus que jamais, la prudence et la gestion du risque sont nécessaires.

Révision de la réglementation régissant les RRFS, évaluation actuarielle et indexation des rentes au coût de la vie.

Nous attendons depuis plusieurs mois une révision gouvernementale du règlement régissant les RRFS; cette révision aurait comme conséquence la fin de l'obligation de combler un déficit de solvabilité, comme c'est maintenant le cas pour toutes les autres catégories de régimes de retraite. **Si ce règlement est publié**, le comité de retraite demandera une évaluation actuarielle au 31 décembre 2016; sur la base des informations dont nous disposons, celle-ci permettrait d'indexer au coût de la vie les rentes acquises par les participants ainsi que les rentes versées aux personnes retraitées. À suivre...

De nouveaux groupes se joignent au Régime

Depuis la dernière Infolettre de novembre dernier, le comité de retraite a accepté formellement 6 adhésions de nouveaux groupes dont vous trouverez la liste ci-après. Veuillez noter que vous pouvez trouver la liste complète de tous les groupes adhérents sur le site du Régime.

- 603 Regroupement Action Prévention Jeunesse Des Laurentides (R.A.P. Jeunesse)
- 604 La rue des femmes
- 605 Collectif pour un Québec sans pauvreté
- 606 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches
- 607 Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)
- 608 Service d'aide aux conjoints (SAC)

Le Régime souhaite la bienvenue à ces groupes et au personnel salarié qui y œuvre!

Nos coordonnées

Marie Leahey, coordonnatrice générale	poste 1402
Sylvia Roy, coordonnatrice administrative	poste 1401
Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité	poste 1403
Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation	poste 1404

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : 514-878-4473/1 (888) 978-4473/Télec. : 514-878-1060
Adresse courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca
Site internet : www.regimeretraite.ca



Suivez-nous sur Facebook!
<https://www.facebook.com/RegimeRetraite>